

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Recommandation sur les équivalents français à donner à l'expression *graduate school*

NOR : CTNR2124882K

Dans un environnement anglophone, l'adjectif *graduate* désigne généralement les cycles d'études du master et du doctorat.

Dans le contexte de l'enseignement supérieur français, l'adjectif « gradué » est utilisé pour qualifier des structures internes d'établissements ou des programmes de formation, et le terme *graduate school* est employé pour désigner des parcours de formation de deuxième et de troisième cycles adossés aux activités d'unités de recherche. Ces parcours, qui relèvent d'initiatives propres aux structures d'enseignement supérieur, sont organisés autour d'un ou plusieurs domaines de formation ou d'une ou plusieurs thématiques scientifiques. Ils promeuvent l'excellence académique, l'interdisciplinarité et l'attractivité internationale des entités qui y participent.

Pour désigner ces réalités, la Commission d'enrichissement de la langue française recommande d'utiliser des termes déjà en usage, comme **école supérieure**, **école de** telle ou telle discipline, ou encore **école magistrale et doctorale**.